

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

---

**Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 16 avril 2013, au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau situé au 5, rue de la Polyvalente, dans la ville de Gracefield à compter de 18 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Pierre Rondeau.**

**Sont présents :**

Monsieur le substitut André L'Écuyer  
Monsieur le conseiller Laurent Fortin  
Monsieur le conseiller Armand Hubert  
Monsieur le conseiller Réjean Major  
Monsieur le conseiller Pierre Chartrand  
Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe  
Monsieur le conseiller Neil Gagnon  
Monsieur le conseiller Réal Rochon  
Monsieur le conseiller Yvon Quevillon  
Monsieur le conseiller Ota Hora  
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle  
Monsieur le conseiller Morris O'Connor  
Monsieur le conseiller Robert Coulombe  
Monsieur le conseiller Ronald Cross  
Monsieur le conseiller Alain Fortin  
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

**Municipalités représentées**

Aumond  
Blue Sea  
Bois-Franc  
Bouchette  
Cayamant  
Déléage  
Egan-Sud  
Gracefield  
Grand-Remous  
Kazabazua  
Lac-Sainte-Marie  
Low  
Maniwaki  
Messines  
Montcerf-Lytton  
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

**Est absent :**

Monsieur le conseiller Pierre Renaud

**Municipalité représentée**

Denholm

**Sont aussi présents :**

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur André Beauchemin, directeur général, madame Lynn Kearney, trésorière et adjointe à la direction générale ainsi que madame Véronique Denis, greffière et adjointe à la direction générale.

Des journalistes ainsi que quelques citoyens sont également présents.

**Ouverture de la séance par le préfet**

---

Suite à la présentation faite en préambule par AGIR Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais intitulée « Pour davantage de femmes et de jeunes aux prochaines élections municipales », monsieur le préfet déclare la séance ouverte à 18 h 15.

Il souhaite la bienvenue aux participants ainsi qu'aux trois nouveaux employés à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau soit M. Armand Ouattara, ingénieur civil, M. Jérémy Charbonneau, technicien en génie civil et M. Jean-Michel Séguin, urbaniste. Monsieur Rondeau aborde ensuite l'ordre du jour.

**2013-R-AG110**

**Adoption de l'ordre du jour**

---

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2013-R-AG111**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 19 mars 2013**

---

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2013 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

## Dépôt du rapport d'activités du préfet

---

Monsieur le préfet présente son rapport d'activités pour la période du 14 mars au 11 avril 2013.

2013-R-AG112

### **Octroi d'une aide financière à l'Association de sauvetage de la Haute-Gatineau et à l'Association des pompiers volontaires de Kazabazua**

---

Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le versement, pour l'année 2013, d'une aide financière respective de 1 500 \$ aux deux associations suivantes soit à l'Association de sauvetage de la Haute-Gatineau et à l'Association des Pompiers volontaires de Kazabazua.

**ADOPTÉE**

2013-R-AG113

### **Dotation au poste de technicien en génie civil – Entérinement de l'embauche effective par le comité de sélection conformément à la résolution 2013-R-AG046**

---

**Considérant** la résolution 2013-R-AG046 autorisant le comité de sélection à procéder à l'embauche du candidat suite aux résultats obtenus lors de la journée d'entrevue;

**Considérant** que le comité de sélection initialement formé a été modifié, suite à l'information donnée en ce sens aux conseillers lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRCVG du 19 mars 2013;

**Considérant** que suite à une période d'évaluation ayant suivi l'entrevue des candidats, les membres présents du comité de sélection en sont venus à une recommandation unanime;

**Considérant** que le comité de sélection a procédé, de façon unanime, à l'embauche de monsieur Jeremy Charbonneau au poste de technicien en génie civil;

**Considérant** la recommandation du comité d'administration générale le 3 avril 2013 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Chartrand, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entérine l'embauche effective de monsieur Jeremy Charbonneau au poste de technicien en génie civil.

**ADOPTÉE**

2013-R-AG114

### **Service d'entretien des locaux du siège social de la MRC – Octroi du contrat annuel à Entretien ménagé R. Richard**

---

**Considérant** qu'en vertu de la Politique d'achat, la MRC est allée en recherche de prix pour l'obtention de services en matière d'entretien des locaux de son siège social sis au 7 de la rue de la Polyvalente, en affichant un avis à cette fin dans le journal La Gatineau;

**Considérant** que cinq (5) personnes ont répondu à l'avis en déposant une offre;

**Considérant** que le meilleur prix a été soumis par Entretien ménagé R. Richard, soit 15 100 \$, avant les taxes;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Administration générale du 3 avril 2013 à l'égard de ce dossier.

**En conséquence** monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu d'octroyer le contrat annuel de service d'entretien ménager des locaux du 7 rue de la Polyvalente à Entretien ménagé R. Richard pour un montant de 15 100 \$ avant les taxes, selon les modalités prévues dans la recherche de prix, et autorise le directeur général, M. André Beauchemin, à signer ce contrat.

**ADOPTÉE**

### **Note au procès-verbal – Information – Réflexion sur les regroupements de services municipaux**

---

Monsieur Robert Coulombe, agissant à titre du président du Comité d'administration générale, informe les conseillers d'une réflexion débutée au sujet de possibles regroupements de services municipaux.

## Note au procès-verbal – Information – Cour municipale

Véronique Denis informe les conseillers que les documents relatifs à l'adhésion à la Cour municipale de la MRC des Collines seront présentés aux membres du Comité de sécurité publique – Protection policière, pour recommandation éventuelle au Conseil des maires. Dans l'attente, il est demandé de ne pas adopter prématurément de résolution d'adhésion, un modèle ainsi que la procédure formelle devant être transmis par la MRC des Collines.

### 2013-R-AG115 Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 20 mars au 16 avril 2013

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques MRC pour la période du 20 mars au 16 avril 2013, totalisant un montant de 285 201,75 \$.

**ADOPTÉE**

### 2013-R-AG116 Prélèvements bancaires – MRC – Période du 20 mars au 16 avril 2013

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 20 mars au 16 avril 2013, totalisant un montant de 106 926,18 \$.

**ADOPTÉE**

### 2013-R-AG117 Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 16 avril 2013

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 19 mars 2013 totalisant un montant de 223 598,84 \$.

**ADOPTÉE**

#### ***Certificat de disponibilité des crédits***

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
**André Beauchemin,  
Secrétaire-trésorier et directeur général**

### 2013-R-AG118 Adoption du budget d'élections déposé par la présidente d'élection Véronique Denis et autorisation de signature du protocole de versement des honoraires

**Considérant** que Mme Véronique Denis a été désignée à titre de présidente d'élections du préfet au suffrage universel en 2013, en vertu d'une décision de la Commission municipale du Québec rendue lors de sa séance du 16 octobre 2012;

**Considérant** que cette dernière a soumis des prévisions de dépenses de 40 460 \$ sans scrutin et de 77 274 \$ s'il y a un scrutin.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires déposées par la présidente d'élection et d'autoriser le directeur général André Beauchemin à signer le protocole d'entente concernant le versement de la rémunération du personnel électoral, les sommes allouées étant déjà fixées par règlement.

**ADOPTÉE**

2013-R-AG119

**Octroi de contrat pour la formation Pompier 1 à la compagnie PSM Gestion de risques S.E.N.C.**

---

**Considérant** qu'en vertu d'une entente de partenariat signée le 1er août 2005 et amendée le 8 janvier 2007, la MRC s'est vue confier le mandat de gestion des cours de formation spécialisée par l'École nationale des pompiers du Québec;

**Considérant** les besoins de formation des pompiers de l'ensemble du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en vertu du *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* (L.R.Q., c. S-3.4, r.1), entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2004;

**Considérant** que conformément à la Politique d'achat de la MRCVG, une recherche de prix a été effectuée auprès de trois fournisseurs pour dispenser la formation Pompier 1 dans la Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** qu'un seul fournisseur a déposé une soumission conforme répondant à toutes les composantes du prix;

**Considérant** la recommandation du CSP-SI d'octroyer le contrat de formation de Pompier 1 à la compagnie PSM gestion de risques S.E.N.C., au prix soumis de 15 455 \$ avant les taxes.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d'octroyer le contrat de formation de Pompier 1 à la compagnie PSM gestion de risques S.E.N.C. au prix soumis de 15 455 \$ avant les taxes, aux conditions prévues au contrat, et d'autoriser le directeur général de la MRC, M. André Beauchemin, à signer ce contrat.

**ADOPTÉE**

2013-R-AG120

**Remplacement du congé de maternité de madame Jennifer Nolan – Autorisation de dotation d'un poste temporaire à la coordination aux loisirs**

---

**Considérant** que madame Jennifer Nolan, coordonnatrice aux loisirs, bénéficiera d'un congé de maternité pour une période d'environ douze (12) mois à compter du mois de juin 2013;

**Considérant** qu'il y a lieu d'assurer un intérim à la coordination aux loisirs, étant donné les projets budgétés à même d'autres programmes et les activités planifiées en lien avec ce poste;

**Considérant** que ce poste bénéficie de subventions de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), de Loisir sport Outaouais (LSO) et de l'Agence de santé et de services sociaux de l'Outaouais (ASSSO) qui seraient perdus s'il n'était pas pourvu;

**Considérant** la recommandation du comité des Transports, des Communications, du Loisir et de la Culture lors de sa rencontre de travail à ce sujet le 4 avril 2013.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Quevillon, propose et il est résolu que la direction générale soit autorisée à lancer un processus de dotation du poste de coordonnatrice ou coordonnateur aux loisirs et de procéder à l'embauche temporaire de la candidate ou du candidat retenu (e) pour ce poste. La durée de l'intérim prévu est d'environ douze (12) mois comprenant une période de transition/formation avant le départ de madame Jennifer Nolan et une période de transition à son retour.

**ADOPTÉE**

2013-R-AG121

**CRÉO – Fonds de développement régional (FDR) dans le cadre du volet transport collectif – Demande d'extension du projet relatif au démarrage du Guichet unique en transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTACVG)**

---

**Considérant** la résolution 2012-R-AG180 du 8 juin 2012 par laquelle la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau sollicitait une subvention auprès de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) pour la mise en place d'un guichet unique en transports de personnes sur son territoire;

**Considérant** l'octroi par la CRÉO à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'une subvention d'un montant maximal de 40 000 \$ pour le projet « Implantation de la nouvelle structure organisationnelle mixte (guichet unique) en transport de personnes dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » (Réf. FDR-ES-07-12-301) représentant 50 % des coûts admissibles;

**Considérant** la signature d'un protocole d'entente entre la CRÉO (24 septembre 2012) et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (30 octobre 2012), et un premier versement de 32 000 \$ correspondant à 80 % de la subvention octroyée;

**Considérant** l'embauche d'une directrice générale par le GUTACVG le 19 novembre 2012 et d'une adjointe de bureau le 1er février 2013;

**Considérant** que le terme prévu du projet portait initialement sur six (6) mois, mais que ce terme dépasse la date de terminaison prévue du projet fixée au 31 mars 2013;

**Considérant** que toutes les dépenses liées à l'implantation de la nouvelle structure ne sont pas encore réalisées, mais qu'elles sont néanmoins encore prévues;

**Considérant** que selon le rapport financier intérimaire produit par le GUTACVG, sur 62 897 \$ reçus à ce jour, 52 311,60 \$ ont été dépensés;

**Considérant** que le poste de dépense relatif à la rémunération et aux avantages sociaux sera moins important que prévu, mais qu'il y a lieu de prévoir des formations pour le personnel du GUTACVG en matière informatique et comptable, et que de l'équipement informatique accessoire et complémentaire serait utile à la bonne marche de l'organisme;

**Considérant** la recommandation du comité des Transports, des Communications, du Loisir et de la Culture lors de sa rencontre de travail à ce sujet le 4 avril 2013.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu :

- De demander à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) une extension du projet « Implantation de la nouvelle structure organisationnelle mixte (guichet unique) en transport de personnes dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » (Réf. FDR-ES-07-12-301) jusqu'au 31 mai 2013 pour les dépenses admissibles et jusqu'au 30 juin 2013 pour le dépôt du rapport final du projet;
- De demander à la CRÉO l'autorisation d'utiliser les sommes qui ne seront pas nécessaires pour le poste de dépenses de la rémunération et des avantages sociaux pour la formation du personnel sur des logiciels informatiques (« Parcours ») et comptable, ainsi que pour l'acquisition d'équipement informatique accessoire et complémentaire;
- D'envoyer à la CRÉO la présente résolution accompagnée du rapport financier intérimaire du projet produit par le GUTACVG.

**ADOPTÉE**

**2013-R-AG122**

**Centre de transfert et écocentre – Réaménagement des enclos – Plan final**

**Considérant** que les coûts associés au réaménagement des enclos de l'écocentre dépasseront le surplus accumulé de l'écocentre pour l'année 2012 et qu'un emprunt temporaire sera nécessaire;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Environnement, en date du 10 avril 2013, à cet égard.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau procède à un emprunt temporaire spécifiquement pour les travaux de réaménagement des enclos et autorise que le remboursement de cet emprunt temporaire soit fait à même les surplus à venir de l'écocentre.

**ADOPTÉE**

**2013-R-AG123**

**Adoption du rapport annuel 2012 du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre**

**Considérant** que conformément aux exigences du certificat d'autorisation (CA) octroyé par le Ministère du Développement durable de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour l'opération du Centre de transfert de matières résiduelles et un écocentre, le service de l'Hygiène du milieu et de l'Environnement de la MRC produit un rapport annuel;

**Considérant** le dépôt du rapport annuel 2012;

**Considérant** que le comité de l'Environnement, lors de sa rencontre de travail du 10 avril 2013, a pris connaissance du document et en recommande son adoption par le Conseil;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Pierre Chartrand, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu d'adopter le rapport d'opérations 2012 du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre. Il est de plus résolu de demander au service du greffe de faire parvenir une copie dudit rapport aux autorités compétentes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ainsi qu'aux municipalités locales concernées.

**ADOPTÉE**

2013-R-AG124

**Centre de traitement des boues de fosses septiques – Demande de modification du certificat d'autorisation**

---

**Considérant** que la firme Roger Tessier Environnement avait été mandatée afin de proposer des moyens d'améliorer le rendement du Centre;

**Considérant** que la qualité de l'effluent est en amélioration constante d'une année à l'autre, mais que quelques dépassements ont eu lieu et ont été soulignés par le biais d'avis de non-conformité émis par la direction régionale du MDDEP;

**Considérant** la recommandation du Comité de l'environnement, en date du 10 avril 2013, à l'égard de cette question.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau demande aux autorités compétentes du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de modifier le certificat d'autorisation du Centre des boues de fosses septiques, afin de permettre ces trois actions spécifiques soit :

- l'ajout d'une phase de dénitrification dans la cellule 1 des étangs aérés;
- l'utilisation de sulfate ferreux dans la cellule 2 des étangs aérés;
- l'utilisation de sulfate ferrique comme agent de déphosphatation et l'abandon de l'alun utilisé à cette fin.

**ADOPTÉE**

2013-R-AG125

**Centre de traitement des boues de fosses septiques – Inspection de l'intérieur des réservoirs**

---

**Considérant** la résolution 2013-R-AG052 autorisant un mandat afin d'évaluer l'intérieur des réservoirs du Centre de traitement des boues de fosses septiques et d'apporter des suggestions afin de remédier aux problèmes de rouille;

**Considérant** qu'une recherche de prix a été effectuée et que deux firmes spécialisées ont estimé des coûts de 8 000 \$ taxe en sus, pour cette évaluation;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Environnement, en date du 10 avril 2013, à cet égard.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Quevillon, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau autorise qu'un contrat soit octroyé à une firme spécialisée, au coût estimé de 8000 \$, pour l'évaluation de l'intérieur des réservoirs du Centre de traitement des boues de fosses septiques.

**ADOPTÉE**

2013-R-AG126

**Centre de traitement des boues de fosses septiques – Installation de fiches sur les 10 moteurs des agitateurs**

---

**Considérant** que les moteurs des agitateurs du Centre de traitement des boues de fosses septiques doivent actuellement être débranchés directement du panneau électrique plus de trente fois par saison;

**Considérant** les risques associés à cette manœuvre et la volonté de la MRC d'assurer la santé et la sécurité de ses travailleurs et l'utilisation conforme de ses équipements;

**Considérant** la recherche de prix effectuée pour l'installation de fiches sur les dix (10) moteurs des agitateurs;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Environnement, en date du 10 avril 2013, à cet égard.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la dépense de 6 900 \$ taxes en sus pour l'installation de fiches électriques sur les dix (10) moteurs des agitateurs du Centre de traitement des boues de fosses septiques.

**ADOPTÉE**

2013-R-AG127

**Centre de traitement des boues de fosses septiques – Installation de prises électriques pour les bassins et pour un réservoir à diesel**

---

**Considérant** qu'un opérateur du Centre de traitement des boues de fosses septiques doit actuellement utiliser sa génératrice personnelle pour insérer ou retirer les neuf (9) pompes des bassins et la pompe à la station de pompage;

**Considérant** qu'en moyenne 2 000 litres de diesel sont annuellement utilisés à cette fin;

**Considérant** la nécessité d'installer des prises électriques pour les bassins et pour un réservoir à diesel;

**Considérant** qu'une recherche de prix a été effectuée et que seul un entrepreneur a donné suite à la demande du service de l'environnement;

**Considérant** que Richard St-Jacques électrique enr. offre ses services pour un montant de 1 911,00 \$;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Environnement, en date du 10 avril 2013, à cet égard.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau autorise l'installation de prises électriques aux bassins et pour un réservoir à diesel au Centre de traitement des boues de fosses septiques au montant de 1 911,00 \$ à Richard St-Jacques électrique enr.

**ADOPTÉE**

2013-R-AG128

**Formation d'une coalition municipale – Appui à la municipalité de Dixville – Demande au MDDEFP – Amendement de la Loi sur les barrages**

---

**Considérant** que les municipalités se trouvent dans l'obligation de démanteler ou de remettre en état certains barrages désuets sur leur territoire et que celles-ci n'ont pas les budgets pour effectuer ces travaux;

**Considérant** que les municipalités font des revendications auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs afin que soit allégée la responsabilité des municipalités en ce qui a trait au démantèlement ou de remettre en état les barrages désuets sur leur territoire;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Environnement, en date du 10 avril 2013, à cet égard.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau appui la coalition des municipalités dans ce dossier.

**ADOPTÉE**

2013-R-AG129

**Pétition contre la fluoration de l'eau potable – Appui à la coalition municipale**

---

**Considérant** que la fluoration de l'eau potable suscite de nombreuses inquiétudes auprès de la population;

**Considérant** que des municipalités ont formé une coalition contre le programme de fluoration de l'eau potable;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Environnement, en date du 10 avril 2013, à cet égard.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau appui les municipalités dans leurs revendications auprès de l'Assemblée nationale du Québec dans le dossier de fluoration de l'eau potable.

**ADOPTÉE**

2013-R-AG130

**Nomination de monsieur Jean-Michel Séguin à titre de coordonnateur régional des cours d'eau en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales**

**Considérant** qu'en vertu de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1), ci-après appelée « la Loi », la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau a compétence à l'égard de certains cours d'eau à débit régulier ou intermittent de son territoire;

**Considérant** que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau doit, en vertu de la Loi, réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

**Considérant** qu'en application des dispositions de l'article 105 de la Loi, tout employé désigné à cette fin par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau peut sans délai retirer d'un cours d'eau les obstructions qui empêchent ou qui gênent l'écoulement des eaux.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu de désigner monsieur Jean-Michel Séguin, en collaboration avec madame Jessica Mallette, à titre de personne responsable de voir à l'application des pouvoirs qui sont attribués à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau à l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales.

**ADOPTÉE**

2013-R-AG131

**Règlement de contrôle intérimaire 2009-206 - Nomination de monsieur Jean-Michel Séguin à titre d'inspecteur régional des rives et du littoral**

**Considérant** la résolution numéro 2009-R-AG180 par laquelle la MRC adopte le règlement intitulé « *Règlement de contrôle intérimaire numéro 2009-206 visant à établir des mesures de protection des eaux superficielles, de protection des rives et du littoral à l'ensemble du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'exception du territoire du bassin versant du lac Heney et du territoire de la ville de Maniwaki* »;

**Considérant** que l'article 3.2 de ce règlement prévoit, outre la nomination d'inspecteurs locaux aux mêmes fins, la nomination de l'inspecteur régional des rives et du littoral et de ses adjoints qui sont responsables de la surveillance et de l'application des dispositions dudit règlement;

**Considérant** l'entrée en fonction récente de monsieur Jean-Michel Séguin au service de l'aménagement du territoire, au poste d'agent de planification et de gestion territoriale en remplacement de monsieur Fabrice Beniey.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu de nommer, en Jean-Michel Séguin, en application à l'article 3.2 du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2009-206, inspecteur régional des rives et du littoral.

**ADOPTÉE**

2013-R-AG132

**FSTD Volet 1 – Adoption du rapport annuel 2012-2013 dans le cadre du Contrat de diversification et de développement 2009-2013 et demande de report de la date de dépôt du rapport d'activité final de programme**

**Considérant** que la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau a signé avec le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire un *Contrat de diversification et de développement 2009-2013* dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* (FSTD);

**Considérant** que le paragraphe 4.i de cette entente prévoit que « la MRC produira chaque année un rapport d'activité »;

**Considérant** qu'il y a lieu d'envoyer le rapport d'activité 2012-2013;

**Considérant** le document produit par les agents de développement rural et présenté aux membres du Comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité;

**Considérant** l'entente signée entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant en outre que** par l'article 4.J de ladite entente, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau s'est engagée à produire et à déposer auprès du ministre et à sa satisfaction, un rapport d'activité final sur l'utilisation de l'aide financière, et ce, avant l'expiration du présent contrat;

**Considérant que** la date d'expiration du présent contrat est le 31 mars 2013;

**Considérant** l'impossibilité de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à produire et déposer à cette échéance un rapport d'activité final sur l'utilisation de l'aide financière, certains engagements ayant été pris dernièrement avec des promoteurs par résolution du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau lors de sa séance du 19 mars 2013;

**Considérant que** l'ensemble de l'enveloppe de 540 000 \$ accordée par le MAMROT à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, dans le cadre de cette entente, est engagé sur des projets dont certains sont encore en cours de réalisation;

**Considérant** la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité lors de sa rencontre de travail à ce sujet le 4 avril 2013.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu :

- d'adopter le rapport d'activité 2012-2013 dans le cadre du Contrat de diversification et de développement 2009-2013 (FSTD Volet 1);
- de demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) un report de la date de dépôt du rapport d'activité final de programme (version préliminaire) au 30 juin 2013 dans le cadre du Contrat de diversification et de développement (FSTD Volet 1);
- d'envoyer la présente résolution à la direction régionale du MAMROT accompagnée du rapport annuel 2012-2013.

**ADOPTÉE**

2013-R-AG133

**CRÉO Patrimoine – Appui à la demande d'aide financière pour le projet « La petite école de rang » de Bouchette**

**Considérant** que le propriétaire, M. Roger Gascon, possède cette « Petite école de Rang » sur sa propriété, construite vers 1914;

**Considérant** que M. Gascon offre la Petite école de Rang à la municipalité, à condition que celle-ci s'occupe du transport vers son nouveau site;

**Considérant** que la municipalité a accepté cette offre;

**Considérant** que la municipalité souhaite obtenir le statut de « Village des traditions »;

**Considérant** que ce projet atteint les objectifs visés par la municipalité de mettre en valeur les traditions de notre région;

**Considérant** qu'un comité formé de membres de l'Association des enseignants retraités du Québec (AREQ), de conseillers municipaux et de citoyens a été mis en place pour appuyer la municipalité dans sa démarche d'installer la Petite école dans son Parc des Bâisseurs et de la restaurer;

**Considérant** que la restauration de celle-ci représentera une classe des années 1914 à 1934 et un espace pour expositions à l'étage;

**Considérant** que ce projet représente un volet patrimonial de la municipalité et de la MRC;

**Considérant** qu'au Québec, il ne demeure qu'une poignée de ces écoles de rang;

**Considérant** la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité lors de sa rencontre de travail à ce sujet le 4 avril 2013.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu :

- d'accorder l'appui au projet de « Petite École de Rang de Bouchette » auprès de la CRÉO, dans sa demande de subvention au programme « Patrimoine ».

**ADOPTÉE**

2013-R-AG134

**Pacte rural & Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Addenda à la résolution 2010-R-AG501 pour le projet « Va de l'avant Cayamant »**

---

**Considérant** le délai écoulé depuis la demande au Pacte rural pour confirmer le financement total du projet;

**Considérant** que la réalisation du projet tel que présenté en 2010 ne pourra être réalisée;

**Considérant** que le projet initial devait être terminé avant le 30 septembre 2011;

**Considérant** que le projet initial comprenait des aménagements touristiques autour du Lac Cayamant, dans le village et sur l'Île du Lac Cayamant;

**Considérant** que certaines phases du projet sont réalisées, telles : Tour cellulaire, arpentage, soumissions pour plans et devis, etc.;

**Considérant** que la Municipalité et le Comité s'engagent à aménager la plage publique, tel d'indiqué au projet initial, d'installer un quai public, de mettre en place le jet d'eau dans le Lac et d'installer adéquatement le site de lavage de bateau obligatoire;

**Considérant** que la Municipalité de Cayamant souhaite s'impliquer davantage par la participation au comité de l'adjointe administrative du directeur général;

**Considérant** que le projet rencontre les critères d'admissibilité et plusieurs objectifs du Pacte rural;

**Considérant** que cette Municipalité dévitalisée a grand besoin d'infrastructures comme celles identifiées dans le plan de développement de celle-ci;

**Considérant** la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité résultant de sa rencontre du 4 avril 2013 à l'égard de cette demande.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le substitut André L'Écuyer, propose et il est unanimement résolu :

- D'accorder à la municipalité de Cayamant et au Comité « Va de l'avant Cayamant » le total des sommes non versées pour terminer son projet de développement conditionnellement :
  - au financement total du projet et à la réalisation de ce dernier, au 31 décembre 2013;
  - à fournir à la MRC via son agent de développement rural, tous les permis, les certificats d'autorisation du MDDEP et toute autre autorisation nécessaire à la réalisation du projet;
  - de l'engagement de la municipalité à respecter toutes les conditions et échéances contenues dans l'entente à intervenir entre cette dernière et la MRC à l'égard de ce projet;
  - d'autoriser le préfet et/ou le directeur général de la MRC à signer le présent Addenda.

**ADOPTÉE**

2013-R-AG135

**Grands Prix de la ruralité 2013 – Présentation de la candidature de la Coopérative de solidarité d'aide domestique de la Vallée-de-la-Gatineau – Catégorie Mobilisation**

---

**Considérant** que les Grands Prix de la ruralité ont, entre autres, pour objectif de souligner les engagements pris par le gouvernement du Québec en matière de développement de la ruralité;

**Considérant** que les Grands Prix de la ruralité représentent une activité dynamisante permettant de rendre hommage à des leaders œuvrant à la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité et au développement rural dans leur région;

**Considérant** l'ouverture d'un appel de candidatures et les critères de la catégorie Mobilisation dans le cadre des Grands Prix de la ruralité 2013;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a identifié, dans son plan de développement et de diversification économique, la promotion d'initiatives de maintien des services à domicile pour les personnes âgées comme étant une action prioritaire sur son territoire;

**Considérant** que la MRC, afin de réaliser cette action, a notamment pris la décision de relancer un programme d'appels automatisés gratuits, le Programme Pair, en concertation avec un ensemble d'acteurs du milieu;

**Considérant** que pour parvenir à implanter ce nouveau projet dans la MRC, qui vise particulièrement une clientèle isolée, l'apport et la volonté d'implication de plusieurs partenaires ont été primordiaux;

**Considérant** que la Coopérative de solidarité et d'aide domestique de la Vallée-de-la-Gatineau (CSADVG) a joué un rôle essentiel dans ce projet en acceptant de prendre la responsabilité du programme au sein de son organisation;

**Considérant** que CSADVG a déployé tous les efforts nécessaires au fonctionnement du programme, de son hébergement à la formation des employés, la promotion et la reddition de comptes;

**Considérant** le rôle primordial de la Coopérative de solidarité d'aide domestique de la Vallée-de-la-Gatineau dans la réussite de ce projet, lequel a permis à la MRC d'atteindre les objectifs fixés pour la première année;

**Considérant** que la Coopérative de solidarité d'aide domestique de la Vallée-de-la-Gatineau est un organisme se démarquant par son leadership et sa contribution à l'amélioration de la qualité de vie de la population de la Vallée-de-la-Gatineau, par la mobilisation d'acteurs du milieu.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que la MRC présente et appuie la candidature de la Coopérative de solidarité et d'aide domestique de la Vallée-de-la-Gatineau pour le Prix Mobilisation dans le cadre des Grands Prix de la ruralité 2013.

**ADOPTÉE**

2013-R-AG136

**Grands Prix de la ruralité 2013 – Appui à la candidature de Tourisme Vallée-de-la-Gatineau – Catégorie Excellence-Innovation**

**Considérant** la mission de Tourisme Vallée-de-la-Gatineau qui vise, entre autres, à contribuer à la prospérité économique de l'industrie touristique locale en assurant une promotion efficace de la région auprès des marchés cibles de notre industrie touristique;

**Considérant** que plusieurs études récentes soulignent l'importance de susciter l'adhésion de la population pour ériger les bases d'un développement touristique en harmonie avec le milieu rural;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, dans une approche globale et concertée, gagnerait à structurer davantage son offre touristique afin de profiter de la demande croissante pour les produits touristiques en milieu rural;

**Considérant** que l'établissement d'une meilleure synergie entre les actions mises en oeuvre par Tourisme Vallée-de-la-Gatineau et les membres de l'industrie touristique locale pourrait ouvrir la voie à un véritable essor d'une industrie qui fait l'envie de nombreuses collectivités rurales à travers la province;

**Considérant** les efforts mis de l'avant dans le projet de concertation de l'industrie touristique val-gatinoise pour regrouper et supporter financièrement les membres dans leurs efforts de promotion par la création d'un programme de publicité coopératif, et ce, avec l'objectif d'augmenter la visibilité de la région dans des publications touristiques importantes;

**Considérant** l'importance des travaux réalisés pour mettre en place la nouvelle image de TVG auprès des partenaires de l'industrie touristique;

**Considérant que** la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adhéré à la vision de Tourisme Vallée-de-la-Gatineau en soutenant le projet par des fonds du Pacte rural à hauteur de 53 % du coût total du projet, soit un financement de 20 287,20 \$;

**Considérant que** le projet a connu le succès auprès des intervenants de l'industrie touristique locale et que ce succès lui permet de se poursuivre de manière autonome;

**Considérant** l'ouverture d'un appel de candidatures et les critères de la catégorie Excellence-Innovation dans le cadre des Grands Prix de la ruralité 2013;

**Considérant** la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité résultant de sa rencontre du 4 avril 2013.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Yvon Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu :

- D'appuyer la candidature de Tourisme Vallée-de-la-Gatineau au Prix Excellence-Innovation dans le cadre des Grands Prix de la ruralité 2013 du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);
- D'envoyer la présente résolution à la direction régionale du MAMROT.

**ADOPTÉE**

2013-R-AG137

**Grands Prix de la ruralité 2013 – Appui à la mise en candidature de la Radio CHGA – Catégorie Organisme rural**

**Considérant** que les Grands Prix de la ruralité ont, entre autres, pour objectif de souligner les engagements pris par le gouvernement du Québec en matière de développement de la ruralité;

**Considérant** que les Grands Prix de la ruralité représentent une activité dynamisante permettant de rendre hommage à des leaders œuvrant à la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité et au développement rural dans leur région;

**Considérant** que les MRC, par l'entremise de cet événement, bénéficient d'une visibilité à l'échelle nationale;

**Considérant** que la radio CHGA-FM est un organisme se démarquant par son leadership et sa contribution à l'amélioration de la qualité de vie de la population de la Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que son rayonnement et les effets de ce dernier contribuent à la mobilisation de la population et à la valorisation de la région.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu que la MRC présente et appuie la candidature de la Radio CHGA-FM pour le Prix Organisme rural dans le cadre des Grands Prix de la ruralité 2013.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal – SOS Vallée-de-la-Gatineau – Information – Visite à l'Assemblée nationale le 25 avril 2013**

Monsieur le préfet Pierre Rondeau rappelle aux conseillers la visite prévue le 25 avril prochain à l'Assemblée nationale organisée par SOS Vallée-de-la-Gatineau. Il souhaite la présence de plus grand nombre d'élus possibles à cette visite.

M. Éric Dubé, ingénieur forestier à l'OPBG, est également présent pour informer les membres du Conseil sur ce dossier.

2013-R-AG138

**Baie Newton – Mandat au service de génie municipal de la MRCVG – Services professionnels de confection des plans et devis de la rampe de mise à l'eau**

**Considérant** que le service des TPI prévoit construire la rampe d'accès à la Baie Newton à l'été 2013;

**Considérant** que ces travaux nécessitent la production de plans et devis conformes au champ de pratique réservé aux ingénieurs du Québec;

**Considérant** la disponibilité et la compétence des ingénieurs du département de génie civil de la MRC.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Chartrand propose et il est résolu que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau octroie le contrat de confection des plans et devis de la rampe de béton à la Baie Newton au département de génie civil de la MRC.

**ADOPTÉE**

**Mois de l'Arbre et des forêts – Présentation d'un spectacle du conteur Louis Mercier aux élèves de quatrième à sixième année du primaire**

**Considérant** que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) gère une enveloppe dédiée au développement de la culture forestière en Outaouais;

**Considérant** que la CRÉO prévoit accorder à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau un financement de 3 500 \$ pour la réalisation d'un projet dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts, en mai 2013;

**Considérant** que le budget total prévu pour la présentation de cette activité est de 5 950 \$ réparti comme suit :

- Spectacle (cachet de l'artiste) : 500 \$
- Sonorisation et matériel vidéo : 600 \$
- Transport en autobus pour les élèves : 600 \$
- Préparation, coordination et suivi : 1575 \$
- Dîner pour les élèves : 1400 \$
- Journée de distribution des petits arbres : 1050 \$
- Location de salle et publicité : 225 \$

**Considérant** que le financement sera assumé à 59 % par la subvention de la CRÉO, 36 % par la MRC (Fonds des TPI) et à 6 % par la Commission scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais;

**Considérant** que les activités admissibles à ce financement sont les activités d'information et d'éducation forestières offertes au grand public et dans le milieu scolaire;

**Considérant** que ces activités doivent viser la mise en valeur, l'enrichissement, la promotion de la culture forestière et le développement du sentiment d'appartenance des Québécois à leur forêt et à son utilisation;

**Considérant** que les jeunes de quatrième à sixième année de la MRC sont le groupe visé par cette activité en 2013 et qu'ils incarnent l'avenir du secteur forestier;

**Considérant** que Louis Mercier est un conteur bien connu dans la Vallée-de-la-Gatineau, et qu'il peut rejoindre efficacement les jeunes et leur communiquer sa passion de la forêt.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau utilise les fonds disponibles pour présenter à des élèves de 4e à 6e année du primaire un spectacle du conteur Louis Mercier suivi d'une discussion sur les mythes et réalités de la forêt.

**ADOPTÉE**

**Octroi de contrat à la Société sylvicole de la Haute-Gatineau – Recherche de prix – Services techniques en foresterie**

**Considérant** que la recherche de prix pour des Services techniques en foresterie, comprenant notamment l'inventaire de secteurs prédéterminés des TPI et la supervision d'un étudiant en foresterie, a été faite auprès de 4 fournisseurs conformément à la politique d'achat de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que parmi les quatre invités, un seul nous a fait parvenir une soumission avant la date limite, au montant suivant :

- Société sylvicole de la Haute-Gatineau : 21 600 \$ avant les taxes

**Considérant** que le seul soumissionnaire est la Société sylvicole de la Haute-Gatineau et que le montant total de sa soumission est de 21 600 \$ plus taxes et qu'elle répond au prix estimé pour la réalisation des travaux demandés.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau octroie le contrat de Services techniques en foresterie à la Société sylvicole de la Haute-Gatineau, pour les travaux prévus au devis et aux annexes, pour un montant de 21 600 \$ avant les taxes.

**ADOPTÉE**

## Parcs régionaux – Entente d’entretien et de surveillance du parc régional du Pont de Pierre – Saison estivale 2013

**Considérant** l’importance d’entretenir les équipements au site du Pont de Pierre dans la municipalité de Délégation dont la MRC en est le promoteur et propriétaire;

**Considérant** le but de maintenir la propreté des lieux et de surveiller le bon ordre des équipements;

**Considérant** l’intérêt manifesté par la Société d’aménagement et de gestion environnementale du bassin versant du lac des Trente-et-un-Milles (SAGE 31 Milles), par résolution de son conseil d’administration en date du 24 octobre 2012, pour prendre en charge l’entretien annuel du site du Pont de Pierre;

**Considérant** que la contrepartie de la réalisation du mandat totalise un montant total de 10 000,00 \$;

**Considérant** le compte-rendu CTCLC 29 novembre 2012 à ce sujet.

**En conséquence**, Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le directeur général ainsi que le préfet soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, l’entente de délégation de gestion, comme prévu, avec la Société d’aménagement et de gestion environnementale du bassin versant du lac des Trente-et-un-Milles (SAGE 31 Milles) et que ladite entente fasse partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### Note au procès-verbal – Varia pour information – Fiscalité municipale

Suite à un questionnement de monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, monsieur le préfet Pierre Rondeau informe les conseillers que le dossier sur la fiscalité municipale a été présenté aux directeurs généraux des municipalités locales et que le Comité sur la fiscalité municipale travaille présentement à l’élaboration d’une stratégie de communication.

### Note au procès-verbal – Varia pour information – Balisage de la rivière Gatineau

Monsieur le conseiller Morris O’Connor souhaite obtenir de l’information relativement à la demande de prise en charge présentée à la MRCVG pour le balisage de la rivière Gatineau. Monsieur le préfet Pierre Rondeau informe les conseillers que le Comité spécial sur la pérennité des infrastructures récréatives étudie présentement les nombreuses demandes présentées à la MRC afin qu’une recommandation puisse être présentée au Conseil des maires quant au suivi à faire de ces demandes.

### Note au procès-verbal – Période de questions et parole au public

Une question est posée par un citoyen relativement aux changements proposés dans le cadre de la réforme cadastrale. Monsieur le préfet Pierre Rondeau informe le citoyen que le projet de réforme cadastrale n’est que déposé pour l’instant et non entré en vigueur. Des recommandations peuvent être présentées à l’arpenteur concernant les modifications proposées.

### Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Ota Hora, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu de clore la présente séance à 19 h 40.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Pierre Rondeau  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Véronique Denis  
Greffière et adjointe  
à la direction générale